

Déclaration de conformité de l'installation PV¹

Je soussigné(e) **Alexis VANDER PUTTEN**

atteste que l'installation photovoltaïque installée chez le Client [REDACTED]

à l'adresse : **Rue de Gilbaupont 2 6730 Tintigny**

correspond en tous points à l'installation décrite dans le cahier des charges
du contrat-type² conclut avec le Client : **19/02/2019**

J'ai pris connaissances qu'une fausse déclaration peut donner lieu, conformément aux articles 52 et suivants du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité, à des sanctions administratives ainsi qu'à des poursuites pénales.

LIEU : à Wavre

DATE : le 30/07/2019

L'INSTALLATEUR

(nom, prénom et signature³)

Alexis Vander Putten
Co-fondateur



**LE TITULAIRE DU CERTIFICAT DE
COMPÉTENCES COMME INSTALLATEUR DE
SYSTÈMES SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES
DÉLIVRÉ PAR RESCERT**

(nom, prénom, n° certificat et signature)

Alexis Vander Putten
n° 00337



¹ Déclaration visée à l'article 19bis, §6, 2° de l'arrêté du Gouvernement wallon du 30 novembre 2006 relatif à la promotion de l'électricité produite au moyen de sources d'énergie renouvelables ou de cogénération

² En cas de sous-traitance, le contrat-type est conclu entre l'entrepreneur principal et le client

³ Personne légalement habilitée à représenter l'entreprise